

# Hébergement de votre site web associatif

samedi 11 juin 2005, par [manu](#)

## Comment procéder pour faire héberger son site par le PIC ? On vous dit tout !

Vous commencez par contacter le PIC [via les moyens accessibles sur ce site](#), et nous pouvons si votre association le souhaite, lui ouvrir un espace pour tester SPIP pendant quelques semaines. Mieux encore, vous profitez des [ateliers SPIP ou WordPress du PIC](#) pour venir à plusieurs membres de votre association apprendre à utiliser ces CMS avant de les tester. Et vous pouvez dès à présent consulter la [documentation](#) que nous avons élaborée.

Par la suite si cet outil et le cadre du PIC vous conviennent, [vous adhérez au PIC](#), ce qui vous ouvre plein droit à tous les avantages offerts aux associations adhérentes :

1. un compte d'association sur le serveur du PIC
2. la possibilité de créer et d'utiliser des listes de discussion pour votre association
3. une base de données (mariadb)
4. la possibilité d'utiliser php (si vous êtes vous-même développeur)
5. la possibilité d'exploiter SPIP, WordPress ou le CMS de votre choix [1]
6. la disponibilité d'espaces de test pour faire évoluer vos sites et outils
7. la possibilité de confier au PIC la gestion de votre nom de domaine
8. la pleine participation aux choix et à l'évolution du PIC
9. la possibilité de profiter de toutes les évolutions des outils que le PIC proposera à ses adhérents

Ne manquez pas de nous [soumettre tout type de demande spécifique à votre association](#) : le PIC c'est avant tout une plateforme d'entraide ouverte au monde associatif.

**ATTENTION** : Le PIC héberge les sites des personnes morales (associations loi 1901 ou groupes informels) adhérentes. Si vous êtes un particulier par contre, nous ne pouvons héberger votre site web.

---

## Notes

[1] Sous réserve de sa compatibilité avec le serveur du PIC et de sa distribution sous licence libre.